

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Autre établissement public administratif local : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

**Numéro SIRET : 20002777900012**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE BLANQUEFORT**

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### **I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### **II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### **III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'Investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

### **IV - Annexes**

#### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### **B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

## CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affacturation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
<b>B9 - Etat du personnel</b>	41
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	Sans Objet
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
<b>A - Arrêté et signatures</b>	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisesées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle D1 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, le déficit et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
les opérations d'ordre doivent figurer en étatique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES**

<b>Population totale</b>	<b>Informations statistiques</b>	
	<b>Valeurs</b>	24 413
<b>Informations fiscales (N°2)</b>		
<b>Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)</b>		0,00

<b>Informations financières – ratios</b>	Dépenses réelles de fonctionnement / population	38,35
	Recettes réelles de fonctionnement / population	31,72
	Dépenses d'équipement brut / population	0,97
	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
	DGF / population	0,00
	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	78,42 %
	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	120,88 %
	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	3,05 %
	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	20,88 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette au calcul à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I -  
**INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :  
- Fonctionnement : 0,00 %  
- Investissement : 0,00 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
(2) Indiquer « avec », « ou » et « sans ».  
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses nettes de chaque section.  
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaire :  
- budgétaire par délibération N° ... du ...  
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DMA.  
(6) A compter par un seul des trois choix suivants :  
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :  
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;  
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT – RESULTATS (1)**


<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution ou résultat reporté</b>	<b>Résultat ou solde (A)</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>800 035,62</b>	<b>804 768,01</b>	<b>276 717,03</b>	<b>A1</b>
<b>Investissement</b>	<b>16 001,11</b>	<b>17 285,17</b>	<b>9 509,68</b>	<b>A2</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>884 034,51</b>	<b>787 482,84</b>	<b>267 207,35</b>	<b>A3</b>

<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>		
<b>TOTAL des RAR</b>	<b>0,00</b>	<b>III + IV</b>	<b>0,00</b>	<b>B1</b>
<b>Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>III</b>	<b>0,00</b>	<b>B2</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>IV</b>	<b>0,00</b>	<b>B3</b>

<b>RESULTAT CUMULIF = (A) + (B) (5)</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	<b>181 449,42</b>		
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	<b>10 793,74</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	<b>170 655,68</b>		

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après la voté du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'anticipation de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>I C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

<b>Chap. / art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III)</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV)</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
018	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		A.	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	DEPENSES	RECETTES
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	27 047,04	16 253,30
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent de la section d'investissement reporté (1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
	(si solde négatif)	0,00	(si solde positif)
	=	=	10 793,74
	Total de la section d'investissement (2)	27 047,04	27 047,04
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	950 730,68	780 075,00
	+ Restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non ratanchées telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements : et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	(si déficit)	0,00	(si excédent)
	=	=	170 655,68
	Total de la section de fonctionnement (3)	950 730,68	950 730,68
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>977 777,72</b>	<b>977 777,72</b>

- (1) A servir uniquement en cas de rapatriement des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de report anticipé des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non ratanchées telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements : et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AP VOTÉES**

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
	TOTAL			0,00
	AP de dépenses imprévues (2)		(024)	0,00
	TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également des AP modifiant un ou plusieurs AP existants.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses relatives de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AE VOTÉES**

<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b>			
<b>Numerô</b>	<b>L'Etaté</b>	<b>Chapitre(s)</b>	<b>Montant</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	<b>022</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Celle concernant des AE relatives à des nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'autorité peut voter des AE de « dépenses imprévues ». En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>II</b>
						<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles (2)</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	37 457,26	0,00	21 672,04	21 672,04	21 672,04
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>40 457,26</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>40 457,26</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 074,00		3 375,00	3 375,00	3 375,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>42 531,25</b>	<b>0,00</b>	<b>27 047,04</b>	<b>27 047,04</b>	<b>27 047,04</b>
			+		
			<b>D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **27 047,04**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>						II
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 164,00	0,00	4 413,00	4 413,00	4 413,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 857,57		11 840,30	11 840,30	11 840,30
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>29 857,57</b>		<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>

<b>TOTAL</b>	<b>33 021,57</b>	<b>0,00</b>	<b>16 253,30</b>	<b>16 253,30</b>	<b>16 253,30</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>10 783,74</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>27 047,04</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>8 465,30</b>
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotations initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

**CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023**

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles (2)</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
011	Charges à caractère général (3)	245 128,49	0,00	215 660,38	215 660,38	215 660,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	655 200,00	0,00	717 480,00	717 480,00	717 480,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	19 600,00	0,00	2 450,00	2 450,00	2 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>919 928,49</b>	<b>0,00</b>	<b>935 590,38</b>	<b>935 590,38</b>	<b>935 590,38</b>
66	Charges financières	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>923 228,49</b>	<b>0,00</b>	<b>938 590,38</b>	<b>938 590,38</b>	<b>938 590,38</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	20 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 857,57		11 840,30	11 840,30	11 840,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>29 857,57</b>		<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>

<b>TOTAL</b>	<b>953 086,06</b>	<b>0,00</b>	<b>950 730,68</b>	<b>950 730,68</b>	<b>950 730,68</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>950 730,68</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II C2</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire, budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles (2)</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
013	Atténuations de charges (3)	71 100,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	67 300,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	545 000,00	0,00	596 500,00	596 500,00	596 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	404,71	0,00	100,00	100,00	100,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>683 804,71</b>	<b>0,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>683 804,71</b>	<b>0,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 074,00		3 375,00	3 375,00	3 375,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>685 878,71</b>	<b>0,00</b>	<b>780 075,00</b>	<b>780 075,00</b>	<b>780 075,00</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>						<b>170 855,68</b>
-						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>						<b>950 730,68</b>

**Pour Information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>8 485,30</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
BALANCE GÉNÉRALE – DÉPENSES**
II  
D1**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	3 375,00	3 375,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 000,00	0,00	2 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	21 672,04	0,00	21 672,04
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprise)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	23 672,04	3 375,00	27 047,04

+  
**D 001 SOLDE D'EXECUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE** 0,00-  
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES** 27 047,04**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	215 660,38		215 660,38
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	717 450,00		717 450,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
55 Autres charges de gestion courante (sauf 6686) (9)	2 450,00	0,00	2 450,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	300,00	0,00	300,00
67 Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	11 840,30	11 840,30
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	938 890,38	11 840,30	950 730,68

+  
**D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE** 0,00-  
**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES** 950 730,68

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

**CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023**

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur ce tableau (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 413,00	0,00	4 413,00
13 Subventions d'investissement reçues (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		11 840,30	11 840,30
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>4 413,00</b>	<b>11 840,30</b>	<b>16 253,30</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE

10 793,74

R 1088 AFFECTATION DU RÉSULTAT

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

27 047,04

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013 Atténuations de charges (5)	100 000,00		100 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	80 100,00		80 100,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisés		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (6)	596 500,00		596 500,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	100,00	0,00	100,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	3 375,00	3 375,00
78 Repêche sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>776 700,00</b>	<b>3 375,00</b>	<b>780 075,00</b>

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE

170 655,68

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

950 730,68

**CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 015 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

A

Chapitre	Pour membre, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
								II
<b>TOTAL</b>	<b>42 531,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 047,04</b>	<b>27 047,04</b>	<b>0,00</b>	<b>27 047,04</b>	<b>27 047,04</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	37 457,25	0,00	0,00	21 672,04	21 672,04	0,00	0,00	21 672,04
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>40 457,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>40 457,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>
040 Opérations ordre transf. entre secteurs (5) (6)	2 074,00	...	...	3 375,00	3 375,00	...	3 375,00	3 375,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	...	...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 074,00</b>	...	...	<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>	...	<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

27 047,04

(1) Voir élai 1-8 pour le contenu du budget précédent.

- (2) Il s'agit des AP matériels qui sont votés lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuales mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'entre (D/040 > R/F 042).
- (6) Autre prévision budgétaire en tout ligature à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des créations d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/F 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Il existe en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'opérations versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

III  
A

	Chapitre	Pour même budget précédent (1)	RECETTES		Vote de l'assemblée	(RAR N-1 + Vote)
			RAR N-1	Propositions nouvelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>33 021,57</b>	<b>0,00</b>	<b>16 253,30</b>	<b>II</b>	<b>16 253,30</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 139)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 164,00	0,00	4 413,00		4 413,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>3 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00		0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 857,67		11 840,30		11 840,30
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>29 857,67</b>		<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) **10 783,74**

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 27 047,04

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV.B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RJ 040 = DFC 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 36, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Df 041 = RJ 041).
- (7) La somme d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un volet de l'essentiel d'Administration. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'attribution du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisant regroupant les comptes 204 et 224.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								III = I + II	III = I + II
		<b>TOTAL</b>	<b>42 531,25</b>	<b>0,00</b>	<b>27 047,04</b>	<b>27 047,04</b>	<b>0,00</b>	<b>27 047,04</b>	<b>27 047,04</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 457,25	0,00	0,00	21 672,04	21 672,04	0,00	21 672,04	21 672,04
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 150,00	0,00	2 749,00	2 749,00	0,00	2 749,00	2 749,00	2 749,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 307,25	0,00	8 923,04	8 923,04	0,00	8 923,04	8 923,04	8 923,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>40 457,25</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1698 non budgetaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, férie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits générés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Votes)
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>40 457,25</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>23 672,04</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>	<b>0,00</b>	<b>23 672,04</b>
<b>040</b>	<b>Opérations entre transf. entre services (6)</b>	<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>
	<b>Reprise sur autofinancement</b>	<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>
<b>13918</b>	<b>Autres subventions d'équipement transf. hors AP</b>	<b>367,00</b>		<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>
<b>139382</b>	<b>Dotation de soutien à l'investissement</b>	<b>1 707,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (7)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>		<b>3 375,00</b>

(1) Détaillez les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-8 pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-42.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant d'igne que d'opérations pour compte des tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RIF 042).

(7) Autre prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « profit des créations d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>							<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour même réalisation cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
---	-------------

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

III  
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>33 024,57</b>	<b>0,00</b>	<b>16 253,30</b>	<b>16 253,30</b>	<b>16 253,30</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	3 164,00	0,00	4 413,00	4 413,00	4 413,00
10222 FCTVA	3 164,00	0,00	4 413,00	4 413,00	4 413,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Crédit de liaison : affectation (BA, Mairie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	3 164,00	0,00	4 413,00	4 413,00	4 413,00
45 Chantiers d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 164,00	0,00	4 413,00	4 413,00	4 413,00
021 Versement de la section de fonctionnement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations autre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 857,57	11 840,30	11 840,30	11 840,30	11 840,30
2805 Licences, logiciels, droits similaires	778,60	0,00	0,00	0,00	0,00
281534 Réseaux d'électrification	674,00	674,00	674,00	674,00	674,00
281838 Autre matériel informatique	2 254,00	4 482,00	4 482,00	4 482,00	4 482,00
281848 Autres matériels de bureau et modéliers	0,00	150,00	150,00	150,00	150,00
2818B Autres immo. corporelles	6 150,97	6 534,30	6 534,30	6 534,30	6 534,30
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	29 857,57	11 840,30	11 840,30	11 840,30	11 840,30

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir détaillé dans le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 166, 168 et 1649.

(4) Excepionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandat élu à renouvellement.

- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (24/1 = RF 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 l'Assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								I	II
<b>DEPENSES</b>									
<b>TOTAL</b>		<b>953 088,06</b>	<b>0,00</b>	<b>950 730,68</b>	<b>850 730,56</b>	<b>0,00</b>	<b>950 730,56</b>	<b>950 730,56</b>	
011	Charges à caractère général (3)	245 128,49	0,00	0,00	215 660,38	0,00	215 660,38	215 660,38	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	655 200,00	0,00	717 480,00	717 480,00			717 480,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	19 600,00	0,00		2 450,00	2 450,00	0,00	2 450,00	2 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>919 928,49</b>	<b>0,00</b>	<b>935 590,38</b>	<b>935 590,38</b>	<b>0,00</b>	<b>935 590,38</b>	<b>935 590,38</b>	
66	Charges financières	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 300,00</b>	<b>3 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 300,00</b>	<b>3 300,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>923 228,49</b>	<b>0,00</b>	<b>918 880,38</b>	<b>918 880,38</b>	<b>0,00</b>	<b>918 880,38</b>	<b>918 880,38</b>	
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 857,57			11 840,30	11 840,30		11 840,30	11 840,30
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>29 857,57</b>			<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>	<b>0,00</b>	<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>
								<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
								<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>950 730,56</b>

(1) Voir chap I-8 pour le contenu du budget précédent.  
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE ministères & de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

## CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

(3) Hormis dépenses imprévues aux chapitres 016 et 017.

(4) Les chapitres 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inclue en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

B

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoriser, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) (1) = 1 + 1
	<b>TOTAL</b>	<b>685 878,71</b>	<b>0,00</b>	<b>780 075,00</b>	<b>780 075,00</b>	<b>780 075,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	71 100,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, dommages, ventes diverses	67 300,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	545 000,00	0,00	596 500,00	596 500,00	596 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	404,71	0,00	100,00	100,00	100,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>683 804,71</b>	<b>0,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>683 804,71</b>	<b>0,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 074,00		3 375,00	3 375,00	3 375,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	170 555,68
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>950 730,68</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou l'écoulement d'un inventaire permanent amortisé.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoriser, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
011	<b>TOTAL</b>	<b>953 086,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>950 730,68</b>	<b>950 730,68</b>	<b>0,00</b>	<b>950 730,68</b>	<b>215 860,38</b>	<b>215 860,38</b>
6042	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>245 128,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 650,38</b>	<b>215 650,38</b>	<b>0,00</b>	<b>215 650,38</b>	<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>
60612	Achats de prestations de services	65 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00	150,00	0,00	150,00	150,00	150,00
60622	Energie - Électricité	500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
60623	Carburants	4 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60628	Alimentation	15 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
60631	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
60632	Fournitures d'entretien	100,00	0,00	13 000,00	13 000,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
60636	Fournitures de petit équipement	13 000,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Habillement et vêtements de travail	200,00	0,00	3 500,00	3 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6068	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61358	Autres matières et fournitures	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61551	Autres	10 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6156	Entretien matériel roulant	4 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6168	Maintenance	8 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6182	Autres primes d'assurance	2 000,00	0,00	500,00	500,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
6184	Documentation générale et technique	500,00	0,00	13 000,00	13 000,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6188	Versements à des organismes de formation	428,49	0,00	200,00	200,00	60,38	60,38	60,38	60,38	60,38
6225	Autres frais divers	428,49	0,00	200,00	200,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00
62261	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
62268	Honoraires médicaux et paramédicaux	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Autres honoraires, conseils	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
6228	Frais d'actes et de contentieux	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
6232	Divers	5 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00	3 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6236	Fêtes et cérémonies	3 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6247	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6251	Transport collectifs	50,00	0,00	10 500,00	10 500,00	50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6261	Voyages, déplacements et missions	7 000,00	0,00	200,00	200,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6262	Frais d'affranchissement	50,00	0,00	16 800,00	16 800,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
627	Frais de télécommunications	10 500,00	0,00	40 000,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6281	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	16 800,00	16 800,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62878	Concours divers (cotisations)	4 200,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6288	Remb. frais à des tiers	16 800,00	0,00	30 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
	Autres services extérieurs	40 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la réunion budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									III = I + II	1 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 350,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00		1 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	655 200,00	0,00		717 480,00	717 480,00		717 480,00		717 480,00
6331	Versement mobilité	7 000,00	0,00		8 100,00	8 100,00		8 100,00		8 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 800,00	0,00		2 300,00	2 300,00		2 300,00		2 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 900,00	0,00		9 200,00	9 200,00		9 200,00		9 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	245 000,00	0,00		260 000,00	260 000,00		260 000,00		260 000,00
64112	SFT, Indemnité de résidence	8 800,00	0,00		6 800,00	6 800,00		6 800,00		6 800,00
84113	NBI	0,00	0,00		2 900,00	2 900,00		2 900,00		2 900,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
64118	Autres Indemnités	76 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00		75 000,00
64131	Rémunerations	75 000,00	0,00		89 000,00	89 000,00		89 000,00		89 000,00
64132	SFT, Indemnité de résidence	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00		2 200,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
64168	Autres emplois aidés	68 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00		65 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 000,00	0,00		88 000,00	88 000,00		88 000,00		88 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	83 000,00	0,00		87 600,00	87 600,00		87 600,00		87 600,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00		6 500,00		6 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00		12 500,00		12 500,00
8456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00		800,00
8478	Autres charges sociales diverses	800,00	0,00		1 080,00	1 080,00		1 080,00		1 080,00
8488	Autres	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00		500,00
014	Afférences de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
017	RSA / Réguarisation de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	19 600,00	0,00		2 450,00	2 450,00		2 450,00		2 450,00
65315	Formation	1 400,00	0,00		100,00	100,00		100,00		100,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00		100,00	100,00		100,00		100,00
65818	Autres	3 000,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00		2 200,00
65888	Autres	15 100,00	0,00		50,00	50,00		50,00		50,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>919 928,49</b>	<b>0,00</b>		<b>935 590,38</b>	<b>935 590,38</b>		<b>935 590,38</b>		<b>935 590,38</b>

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

Chap / art. (1)	Ubalié	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
66	Charges financières	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6688	Autres	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>									
<b>Total des dépenses réelles</b>									
023	Virement à la section d'investissement	923 225,49	0,00	0,00	938 880,38	938 880,38	0,00	938 880,38	938 880,38
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 857,57			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. intenses incorporées	9 857,57			11 840,30	11 840,30		11 840,30	11 840,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			11 840,30	11 840,30	0,00	11 840,30	11 840,30
<b>Total des dépenses d'ordre</b>									
		29 857,57			11 840,30	11 840,30		11 840,30	11 840,30

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définition des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 042) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune définition budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations patrimoniales telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est négatif au moment du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DÉTAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
						(RAR N-1 + Vote)
	<b>TOTAL</b>					<b>III = I + II</b>
013	Atténuations de charges (3)	685 878,71	0,00	780 075,00	780 075,00	780 075,00
8419	Remboursements rémunérations personnel	71 100,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6459	Remb.charges sociale et prévoyance	70 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
016	APA	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	67 300,00	0,00	80 100,00	80 100,00	80 100,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
70631	Redevances services à caractère sportif	55 000,00	0,00	63 800,00	63 800,00	63 800,00
70632	Redevances services à caractère loisir	800,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7066	Redevances services à caractère social	4 000,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	545 000,00	0,00	598 500,00	598 500,00	598 500,00
74748	Participation autres communes	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
74788	Autres	165 000,00	0,00	216 500,00	216 500,00	216 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	404,71	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	404,71	0,00	100,00	100,00	100,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>693 804,71</b>	<b>0,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>693 804,71</b>	<b>0,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>	<b>776 700,00</b>
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 074,00		3 375,00	3 375,00	3 375,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	2 074,00		3 375,00	3 375,00	3 375,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 074,00</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscallées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

	Montant net	0,00
--	-------------	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
<b>= Différence ICNE N – ICNE N-1</b>	<b>0,00</b>

(1) Détails des articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hormis recettes imputées aux crédits 016 et 017.

(4) Cf. détails des opérations d'ordre [RF 042 = DI 040] (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit dont caisse d'immobilisations »).

(6) Les comptes 7A peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à réunir les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou Mises à la vente d'un inventaire permanent échappant.

(8) Détails à retracer le préalablement de la part non déboursable de la tranche.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		B2
<b>MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		
<b>Procédure d'amortissement</b> (linéaire, dégressif, variable)	<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE</b>	Délibération du
€	Biens de faible valeur- Seuill unitaire en dépôt sur les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :	
	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)
	0	01/01/2000

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV  
B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Adjoint administratif TCN 18.5535	C	0,00	0,53	0,53	2,53	3,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Oncopédiatrisseur des APS Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
Adjoint d'animation	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITÉS (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,53</b>	<b>10,53</b>	<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB500102C du 22 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quote de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail / période d'activité de l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 20 % (quotité de travail = 20 %) présent le moins de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi standard.

## IV - ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT
				Indice (6)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					
Agents occupant un emploi non permanent (7)					
Adjoint d'Animation	C	ANIM	353	0,00	Fondement du contrat (4)
Assistant Socio Educatif	A	S	390	0,00	CDD Article 3-1° loi du 26/01/1984
Contrat adulte relais		S		0,00	CDD Article 3-1 loi du 26/01/1984
Contrat de projet	C	S	353	0,00	A Article L 5134-102 du code du travail
Educateur APS ou animateur saisonniers	B	ANIM	442	0,00	A/Autre
TOTAL GENERAL				0,00	CDD Article 3-2° loi du 26/01/1984

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,

TECH : Technique,

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),

S : Social,

MS : Médecin-social,

MT : Macro-technique,

SP : Sport,

CULT : Culturel,

ANIM : Animation,

POL : Police,

POUP : Sapeurs-pompiers,

X : Emploie non cléé.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)).

(4) CONTRAT : Nommé du contrat (code généralisé de la fonction publique - CGFP) :

332-22-1° : Accordement saisonnier d'activité pour une durée maximale de deux mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale d'un an et une durée minimale d'un an pour les parties dans le limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire au poste à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Virement temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifie par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'autant fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.

332-8-3 : Commune de moins de 1000 habitants, ou groupements de moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de l'union de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-6 : Empêchement temporaire d'un fonctionnaire de communautés &lt; 2 000 hab., et des groupements de communes &lt; 10 000 hab., dont le résultat ou suspension dépend de la décision d'une autorité.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L 332-5 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une autorité.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial connaît avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L 332-10.

332-32 : Mobilité territoriale : recouvrant toutes les fonctions publiques en situation de handicap (CGFP art. L328 et L329).

343-1-343-3 : Empêchement temporaire d'un fonctionnaire, par carence, pansements d'accouchement ou de naissance.

333-1-333-10 : Collaboration de carrière.

333-12 : Collaboration de groupes d'élite.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CD) ou d'un contrat à durée indéfinie (CI). Les contrats particuliers donnent lieu à libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contracte article 7 »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 328, 352 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fait comme référence de rémunération un taux annuel hors échéance, il convient de mentionner le chiffrage conformément à l'article 6 décret 95-1148 du 20 octobre 1995.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>		
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>		<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote (2)</b>
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>3 375,00</b>	<b>I</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		0,00	0,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>
10... <i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10... <i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
<b>13<sup>0</sup> Subv. Invest. transférées cpte résultat</b>		<b>3 375,00</b>	<b>3 375,00</b>

	<b>Op. de l'exercice I</b>	<b>Restes à réaliser en dépenses de l'exercice  précédent (3) (4)</b>	<b>Solde d'exécution D001 (3) (4)</b>	<b>TOTAL II</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>3 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 375,00</b>

(1) Détaillez les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>IV</b>
	<b>C1,2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Prépositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>16 253,30</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>4 413,00</b>	<b>4 413,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	4 413,00	4 413,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>11 840,30</b>	<b>11 840,30</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	674,00	674,00
281838	Autre matériel informatique	4 482,00	4 482,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150,00	150,00
28188	Autres immo. corporelles	6 534,30	6 534,30
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Routes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 253,30	0,00	10 793,74	0,00	27 047,04

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Salde	V = IV – II (8)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 33, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

## CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BUDGET CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - BP - 2023

- (4) Les comptes 15, 29, 36, 46 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 51, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets relevant les dépenses et les recettes d'un établissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

V - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	V A
-------------------------------------	--------

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16 dont 3 abstentions

VOTES :

Pour : 16

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par La VICE-PRESIDENTE, Madame Véronique JUSOT  
 A Eysines, le 05/04/2023  
 La VICE-PRESIDENTE

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire.  
 A Eysines, le 05/04/2023  
 Les membres du Conseil d'Administration

Mme Sophie DUPRAT Mme Evelyne FRÉNAIS Mme Mylène MRABET M. Dominique ORDONNAUD

*absent excusé*

Mme Fanny PARRA

Mme Laurence PUYOOU

M. Georges RAYNAUD

M. Olivier TASTET

M. Louis Maxime VIALA

Mme Ellane SALAÜN

Mme Florence CAÇAO

M. Michel ROMUALE

*absent*

M. Michel GOMINET

M. Jean-Pierre LUTARD

Mme Carine BOURIAT

M. Rayan CHAFNI

Mme Aude LECAT

*Procureur*

Mme Stéphanie RELION

Certifié exécutoire par La VICE-PRESIDENTE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/2023, et de la publication le 04/2023  
 A EYSINES le 04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.